

ANTIDÉPRESSEUR PENDANT SEVRAGE ALCOOL

Par Tomtom03 Postée le 23/06/2023 10:26

Bonjour Est il possible de prendre un antidépresseur dès le début d'un sevrage alcool ou faut il attendre d'être sevré ??
Merci a tous

Mise en ligne le 23/06/2023

Bonjour,

Vous souhaiteriez savoir s'il est possible d'initier un sevrage à l'alcool en prenant un anti-dépresseur ou s'il faut attendre la fin du sevrage.

Nous disposons que de peu d'éléments de contexte pour répondre précisément à votre demande.

De plus, la question des médicaments relève des compétences du champ médical, nécessitant un entretien d'évaluation mené soit par un médecin généraliste soit par un addictologue.

Il existe différentes pharmacopées concernant l'addiction à l'alcool, en fonction du niveau de dépendance et du projet de soins de la personne. Cela nécessite un bilan des consommations mais également la prise en compte de l'état de santé physique, psychologique et émotionnel de l'individu. Ces aspects seront des éléments qui détermineront les prescriptions adaptées.

C'est pourquoi, nous vous invitons à vous rapprocher d'un professionnel de santé qui sera en mesure de vous apporter tout l'éclairage nécessaire et répondre à vos besoins.

Sachez qu'il existe des consultations individuelles, confidentielles et gratuites traitant des dépendances. Il s'agit des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) où médecin addictologue, psychologue, infirmier et travailleurs sociaux peuvent vous apporter un soutien et une aide personnalisée. Vous pouvez les solliciter pour obtenir des informations concernant les traitements et le déroulement du sevrage à l'alcool.

Vous trouverez en bas de page un lien vers deux services compétents dans la ville de Vichy.

En attendant, si vous avez besoin de conseils, d'écoute ou d'autres informations concernant votre situation, vous pouvez contacter nos écoutants par téléphone au 0980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé), 7j/7 de 8h à 2h ou par chat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Bien à vous

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE - CSAPA DE VICHY

12 rue de l'Imprimerie
03200 VICHY

Tél : 04 70 32 77 23

Site web : addictions-france.org

Secrétariat : Du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h.

Accueil du public : Lundi de 8h à 12h et de 12h30 à 19h, mardi de 8h à 12h et de 12h30 à 17h, mercredi de 8h à 12h et de 12h20 à 16h20, jeudi de 8h à 9h et de 13h à 17h, vendredi de 8h à 12h30 et de 13h à 16h30. Possibilité de rendez-vous entre midi et deux.

Consultat° jeunes consommateurs : Accueil assuré par un éducateur spécialisé avec ou sans rendez-vous le lundi de 13h30 à 16h30, le mercredi la journée, le jeudi de 15h à 17h.

Service mobile : Equipe mobile de réduction des risques. Prendre contact avec le secrétariat.

COVID -19 : Décembre 2022: Accueil sur place, aux horaires indiqués dans le respect des gestes de précaution. Masques à disposition.

Voir la fiche détaillée

UNITÉ D'ADDICTOLOGIE

**Boulevard Denière
03207 VICHY**

Tél : 04 70 97 22 39

Site web : www.ch-vichy.fr

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

[Voir la fiche détaillée](#)